



## Démarche pour récupérer la garde de mes enfants?

Par **david31**, le **31/10/2011** à **20:22**

bonjour,

voilà je suis divorce depuis 3 ans, je suis un papa de deux deux enfants 6ans et 8 ans .Leurs mère a déménager a 500kilomentres depuis 1 ans.

Mes enfants vivent mal la situation,

échec scolaire, me disent que maman n as pas d argents, ne font pas de sport quand t ils sont malade ne vont jamais au docteur. etc.....

Quand je les récupère je doit racheter des vêtements se qu ils portent sont trop petit et les chaussures troués.

Je donne une pension et les frais sont a ma charge.

Je voudrai savoir quelles démarches dois je faire pour récupérer la garde de mes enfants?

Merci de vos réponse et si des pères ont des témoignage!!

je vous en remercie

Par **corimaa**, le **31/10/2011** à **21:56**

Bonsoir, contacter le greffe du Tribunal de Grande Instance du domicile de vos enfants et demandez que le Bâtonnier désigne un avocat pour vos enfants, afin qu'ils soient entendus et qu'ils expriment leur désir de venir vivre chez vous (au moins le plus grand) et faites une requête en courrier recommandé AR au JAF. Un avocat pour vous n'est pas obligatoire mais en avoir un peut vous aider dans vos démarches. Il ne s'agit pas de se rater car les enfants seraient déçus

Par  **david31**, le  **31/10/2011 à 22:08**

merci beaucoup de cette réponse.  
Je vais prendre un avocat .  
J espère arriver a les avoirs cela va etre un combat.  
Combien de temps cela prend?

Par  **corimaa**, le  **31/10/2011 à 22:15**

Ca peut durer des mois, tout depend de l'encombrement des tribunaux.  
  
L'avocat pour les enfants est gratuit et il est preferable que ce soit le batonnier qui le choisisse.  
  
Si vous avez de gros doutes sur le bien etre de vos enfants, vous pouvez aussi demander à ce qu'une enquete sociale soit faite  
  
Vous pouvez aussi demander des attestations de personnes proches qui son temoins du desarrois des petits

Par  **corimaa**, le  **31/10/2011 à 22:18**

Il faut aussi que vous ayez un appartement adapté pour les recevoir, qu'ils aient une chambre pour eux, que vous ayez bien pensé à toute l'organisation que demande 2 petits scolarisés.  
  
En plus, je viens de me rendre compte que la mère vous a poursuivi pour non paiement de la pension. Vous pourrez aussi expliquer que meme quand vous payez la pension, vous etes obligés de rhabiller les enfants quand ils viennent en vacances. Bon, ce n'est pas une excuse valable, mais ça peut attenuer

Par  **david31**, le  **31/10/2011 à 22:23**

ok je vais faire ca avec mon avocat.  
L enquête sociale je conte la faire comment cela se passe t il?  
Pour les attestations, y as t il des attestations type?et j ai des personnes qui peuvent en faire amis et es que la famille comme mes parents, ma nouvelle belle famille sans mariage ca marche?

Par  **corimaa**, le  **31/10/2011 à 22:27**

Oui, toute personne qui connaît les petits et qui sont de préférence témoin plutôt que d'avoir entendu dire

Pour le formulaire d'attestation, vous pouvez l'imprimer directement sur ce site  
[https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa\\_11527.do](https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_11527.do)

Pour l'enquête sociale ou psychologique s'ils sont en échec scolaire, c'est votre avocat qui en fera la demande

Par  **david31**, le  **31/10/2011 à 22:33**

quand t ils viennent en vacance je rachète des vêtements chaussures etc.. car il vient sans valise sans affaire juste un doudou comme pour un week end!!!

On as une chambre pour eux ,pour la scolarité on a pleins d école et ma compagne est en congés parentale donc peux les amené.Pendant 3 ans car on as eux des jumeaux il y as 11 mois.

elle est en CDI avec un statut de cadre depuis 8ans dans la meme boite et moi je suis en interim.

Je pense que l on est stable pour les avoir.en faite j espere par rapport a mon ex qui est parti pour etre mieux pres de ces parents mais c est pas trop le cas et l as ma fille de 8 ans ma dit qu il allais peux etre re déménage .cela fait tout juste 1 ans et 2 mois qu il sont la bas elle n est pas stable et ne travail pas.

je pense que j y arriverai!!

Par  **corimaa**, le  **31/10/2011 à 22:38**

Le fait que la mère de vos jumeaux est en CDI n'intervient pas dans le calcul du juge. Le JAF voudra surtout savoir si VOUS, vous avez un CDI, donc en attendant le rdv chez le jaf qui ne sera que dans quelques mois, essayez d'avoir un CDI meme si c'est pas dans votre branche

Par  **david31**, le  **31/10/2011 à 22:40**

merci pour les temoins et oui ma fille est en echec scolaire cela fessait plus d un ans qu elle devait aller chez l orthophoniste elle as un niveau CP alors qu elle est en CE2.

Avec tout se que je vous parle ,je prend la bonne décision merci des réponses que vous me donnez ca m encourage !!!

C est pas facile pour un papa qui aime ces enfants et je me pose pleins de ces questions car on dit beaucoup que c est la mere qui aura toujours la garde

Par  **david31**, le  **31/10/2011 à 22:45**

ok ca va je vais tout faire pour avoir un CDI !!!

la je l ai ai eux et de plus je les ai trouver amaigris.Meme mes parents me l ont dit .sans que je leurs dissent que j avais remarquer.

Par **corimaa**, le **01/11/2011** à **00:07**

il ne faut pas croire que le JAF donne la residence exclusive uniquement à la mère, les pères l'ont de plus en plus souvent.

Par **mimi493**, le **01/11/2011** à **03:35**

ni que les revenus comptent à ce point (ni un CDI)

Par **david31**, le **01/11/2011** à **09:10**

je vous remercie Corrima et mimi493 .

Ok meme si je suis en CDD ou interim ca peut passer!!! mais un CDI c est top pour faire voir que je suis table.

vous êtes bien ici car si tu va poser des questions sur d autres forum pleins de femmes vient détruire les pères ici c est pas le cas!!!!

un grand merci

Par **mimi493**, le **01/11/2011** à **09:51**

C'est plus la régularité des revenus. Il y a des gens qui font toute leur vie, des CDD d'intérim car ça leur plait.

Par **corimaa**, le **01/11/2011** à **10:49**

[citation]vous êtes bien ici car si tu va poser des questions sur d autres forum pleins de femmes vient détruire les pères ici c est pas le cas!!!! [/citation]

Vaut mieux un bon père qui pense au bien être et à l'équilibre de ses enfants plutôt qu'une mère qui ne pense qu'à se venger du père et à le dépouiller au détriment des enfants ;)

Par **david31**, le **01/11/2011** à **11:23**

b voila s est bien ça corimaa merci d avoir un point de vue juste.

J ai RDV avec mon avocat jeudi je te tiendrai au courant.